#### Séance du 6 novembre 2023

~~~~~~~~~~~~

L'an deux mil vingt-trois, le six novembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

<u>Etaient présents</u>: MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. DOUET M. GRANGE F. GUERREIRO S VERNEAU F. Mmes. RAGUIN N IHUEL G. PINEAU L. SASSIER F. et DUVAL J.

<u>Etaient absents excusés</u>: Mme GUESDON S. DUVAL J. *(donne pouvoir à M CHAPOTON G.)* et MM BRION F-X *(donne pouvoir à M COUQUILLOU L.)*, DOURY R. et FUSALBA T.

M GUERREIRO S. est élu secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du neuf octobre deux mil-vingt-trois. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **FINANCES COMMUNALES**

## **Tarifications 2024**

Cette année, après avis du bureau municipal, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la tarification des différents services que propose la commune. Les délibérations suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

# 1) Tarifs communaux 2024 : Photocopies

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** le tarif des photocopies « noir et blanc » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

| - F | Format A4 : Recto seul : particuliers  | 0,25 € |
|-----|----------------------------------------|--------|
| - F | Format A4 : Recto-verso : particuliers | 0,33 € |
| - F | Format A3 : Recto seul : particuliers  | 0,33 € |
| - F | Format A3 : Recto-verso : particuliers | 0,50€  |

Gratuité des photocopies des pièces destinées à la constitution de dossiers administratifs ou liés à la recherche d'emploi.

**et ARRÊTE**, les photocopies « couleur » sont gratuites et réservées uniquement aux associations communales à **compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.** Le papier doit être fourni par les associations.

# 2) Tarifs communaux 2024 : salle les Ormeaux et salle omnisports

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

ARRÊTE les tarifs de locations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Location Salle "Les Ormeaux"**

| - Journée (*)   | 101,00 € |
|-----------------|----------|
| - Week-end      | 152,00 € |
| - Vin d'honneur | 27.00 €  |

<sup>\*</sup> Versement d'un acompte de 30 % du montant de la salle louée à la réservation, non remboursable en cas de résiliation moins d'un mois avant la date prévue, et dépôt d'une caution de 150,00 € au retrait des clés.

# **Location Salle Omnisports : Tennis**

- Location heure (1 heure gratuite pour 10 h): 5,80 €

## 3) Tarifs communaux 2024 : salle socioculturelle

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• ARRÊTE les tarifs de location de la salle socioculturelle applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

# • Pour les particuliers de la commune

| - Journée       | 295,00 € |
|-----------------|----------|
| - Week-end      | 371,00€  |
| - Vin d'honneur | 114,00 € |

# • Pour les particuliers hors-commune

| - Journée  | 352,00€  |
|------------|----------|
| - Week-end | 427,00 € |

Pour les associations communales

Gratuite : 2 fois par an pour l'organisation de manifestations et 170,00 € les fois suivantes

#### • Pour les associations hors-commune

| - Location                     | 352,00€  |
|--------------------------------|----------|
| - Dîner dansant                | 532,00€  |
| - Dîner dansant (2 jours)      | 704,00€  |
| - Réunion d'Assemblée Générale | 170,00 € |
| • Location de la sono          | 113,00€  |

<sup>\*</sup> Versement d'arrhes de 30 % à la réservation non remboursables en cas de résiliation moins d'un mois avant la date prévue, et dépôt d'une caution de 500,00 € pour la location de la salle et d'une caution de 700,00 € pour la location de la sono, à la remise des clés.

## 4) Tarifs communaux 2024 : Concessions dans le cimetière

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **ARRÊTE** les tarifs de concessions dans le cimetière, applicables **à compter du 1**<sup>er</sup> **janvier 2024**, à savoir :

# 1/ Terrain (Redevance au m2)

| - Concession cinquantenaire (2 personnes)                       | 102,60 € |
|-----------------------------------------------------------------|----------|
| - Concession trentenaire (2 personnes)                          | 81,30 €  |
| - Urne supplémentaire dans caveau ou scellée sur pierre tombale | 99,30 €  |

#### 2/ Espace cinéraire

# COLOMBARIUM et CAVEAUTIN

| - Concession 1 case (2 urnes) : 15 ans                   | 354,90 € |
|----------------------------------------------------------|----------|
| - Concession 1 case (2 urnes) : 30 ans                   | 529,50 € |
| - Concession urne supplémentaire (3 <sup>ème</sup> urne) | 99,30 €  |

## JARDIN DU SOUVENIR :

Dispersion des cendres 26,40 €

# 5) Tarifs communaux 2024 : Redevance stationnement taxi

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, ARRÊTE le tarif de la redevance de stationnement de taxi pour l'année 2024 à 33,00 €.

# II - QUESTIONS DIVERSES

# **MANIFESTATION**

### 1) Cérémonie du 11 novembre et Maisons Fleuries

Monsieur le Maire rappelle le programme de la journée du 11 novembre : rassemblement à 10h15 pour le défilé jusqu'au cimetière pour la cérémonie aux Monuments aux Morts suivi à 11h00 de la remise des prix du concours des Maisons Fleuries dans la salle des Ormeaux pour ensuite se diriger vers la salle socioculturelle pour le repas des aînés.

Il sollicite les élus pour la préparation de la salle des Ormeaux et rappelle que des bons d'achat seront offerts aux seuls participants à utiliser soit chez « Vachement Fleurs » à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE, soit chez « l'Atelier de Nina » à SEPMES.

#### 2) Participation citoyenne

Monsieur le Maire informe les élus qu'une **réunion publique** aura lieu **le mercredi 6 décembre 2023 à 18h30 dans la salle des Ormeaux**, qui sera animée par la Gendarmerie Nationale. Il indique que la participation citoyenne est un dispositif qui s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance. Il permet d'associer les habitants à la protection de leur environnement en complément de l'action de la gendarmerie nationale par une approche partenariale entre la population, la commune et les forces de sécurité de l'État. Ce protocole donne la possibilité au maire et à la Gendarmerie de mettre en place, d'encadrer et d'évaluer un dispositif de prévention de la délinquance sous la forme d'un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents, permettant d'alerter la gendarmerie nationale de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité publique. Cette action s'intègre dans la lutte contre la délinquance et notamment contre les vols, qui constitue une priorité pour les services de l'État. Mis en place dans les communes, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Encadrée par la gendarmerie nationale, la « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

# 4) Loi APER

Monsieur le Maire informe qu'en complément d'un courrier adressé à tous les habitants concernant la Loi des zones d'accélération des énergies renouvelables, une réunion publique d'information et de concertation se tiendra à la salle des Ormeaux le lundi 20 novembre 2023 à 19h00.

#### **ENVIRONNEMENT**

#### • Illuminations de Noël

Monsieur le Maire indique aux élus qu'après rencontres avec les sociétés PYROCONCEPT et DECOLUM avec qui la commune a signé des contrats locatifs pour les illuminations de Noël et après avis et échange avec la commission « environnement » qui s'est réunie le mercredi 25 octobre 2023, celle-ci a choisi de limiter comme l'an passé les illuminations au centre-bourg mais de les densifier, de conserver les mêmes illuminations proposées par DECOLUM et de retenir auprès de PYROCONCEPT les illuminations suivantes pour décorer la Place Georges Poivilliers : 3 sapins, 1 traîneau, un renne et un bonhomme de neige.

Le coût de location annuel auprès de DECOLUM et de PYROCONCEPT est de 2 362,00 € HT soit 2 834.40 € TTC. Les illuminations seront mises en place par INEO le 5 décembre 2023 et seront déposées le 10 janvier 2024.

Le Comité des Fêtes organise une soirée inauguration des illuminations de Noël le vendredi 8 décembre 2023, à partir de 18h00.

# **BÂTIMENTS PUBLICS**

# 1) Mairie

#### Alarme

Dans le cadre du passage de l'ADSL à la fibre optique, Monsieur Loïc COUQUILLOU explique et rappelle au conseil municipal que l'alarme de la mairie n'est plus compatible. En effet, les étapes de configuration ne sont pas possibles (réinitialisation du module IP) : les appels téléphoniques ne peuvent alors plus être dirigés vers les téléphones des élus en cas d'effraction dans les bâtiments. Il est donc nécessaire de changer l'alarme actuelle. Un devis a été sollicité auprès de B. MAURICE.

## Équipement informatique

Monsieur Loïc COUQUILLOU indique aux élus que l'équipement informatique du secrétariat de mairie sera remplacé pour un montant de 1 364,60 € HT soit 1 637,52 € TTC par la société ARGOS auquel s'ajoutera la prestation de BERGER LEVRAULT pour la bascule des données sur la nouvelle unité centrale qui s'élève à 360,001 € HT soit 432,00 € TTC.

#### 2) Salle socioculturelle

### · Acquisition de sèche-mains

Monsieur Loïc COUQUILLOU indique aux élus qu'après comparaison (LANGLE, BL Electricité, B. MAURICE, LEBOEUF-FILLON) et après négociation avec la société

LANGLE, avec qui la commune s'approvisionne en produits d'entretien, les 4 sèche-mains représentent un coût de 2 113.84 € soit 2 561,61 € (528,46 € HT l'unité). Aussi, il précise que l'installation électrique et la pose de ces sèche-mains (2 dans la salle socioculturelle et 2 dans le vestiaire du gymnase) seront réalisées par B. MAURICE.

## 3) Chaudière gaz gymnase

Monsieur Loïc COUQUILLOU indique également que suite au problème d'alimentation d'eau chaude à la cantine scolaire et au gymnase, la société BRUNET est intervenue sur la chaudière gaz. Des purgeurs et un micro-ventilateur ont été remplacés pour un coût de 1 922,00 € HT soit 2 306,40 € TTC.

Aussi, il signale qu'après la maintenance de la chaudière gaz par la société BRUNET, des travaux sont à prévoir : remplacement d'un joint brûleur et de deux vases d'expansion représentant un coût de 993,00 € HT soit 1 191,60 € TTC.

Quant à la chaudière bois, après vérification, la mise en route a été effectuée. À la demande de Monsieur Stéphane GUERREIRO, Monsieur le Maire précise que l'approvisionnement des plaquettes bois se fait à la demande, en fonction des besoins. Le nouveau contrat de fournitures vient d'être renouvelé pour une durée de cinq années avec l'entreprise BEST. Monsieur le Maire souligne que le prix des plaquettes est passé de 32,19 € HT/MWh à 33,11 € HT/MWh.

### **CONSEIL MUNICIPAL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 4 décembre 2023 à 18h30.

La séance est levée à 20h40.